



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON ABONNE
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS:
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

à
 rue
 d'a
 affra
 fusés.
 SE L
 Cahors, in
 LAYTOU rue d
 alairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 8 Juillet 1868.

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 6 juillet.....	70 80	101 40
Du 7	70 45	102 »
Du 8	70 30	101 90

BULLETIN.

A la suite d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Busson-Billaud, rapporteur, Jules Favre et Rouher, le Corps législatif a clos samedi, la discussion générale du budget.

Le débat sur les articles a commencé lundi.

On dit que M. Thiers, traitera les questions de politique extérieure à propos des crédits affectés au ministère des affaires étrangères.

Les avis télégraphiques du jour se résument comme intérêt dans une dépêche de New-York, dont voici le texte :

La commission financière de la chambre des représentants, a recommandé l'adoption du bill qui tend à organiser la dette nationale d'après un système uniforme avec réduction d'intérêt. — Le Comité des affaires étrangères a rayé du bill relatif à la protection des naturalisés américains, le paragraphe concernant les représailles. — Le Sénat a rejeté la nomination de M. Cox, nommé par le président ministre à Vienne.

On a arrêté à la Nouvelle-Orléans, une centaine d'individus accusés de préparer une expédition filibustière en faveur de Santa-Anna.

Une proclamation de M. Johnson, amnistie tous les individus qui ont pris part à la rébellion du Sud, excepté ceux qui ont été condamnés pour trahison ou félonie.

La frégate anglaise *Chamber*, a déclaré le port de Mazatlan en état de blocus à cause d'une insulte faite au drapeau anglais.

La Belgique vient d'adhérer, comme la France et la Suède, au protocole relatif au droit de propriété pour les étrangers en Turquie. Les autres puissances refusent de s'associer à cette importante mesure, à moins qu'on introduise dans ledit protocole les réserves et les restrictions dont elles demandent à entourer leur adhésion, et qui tendent à enlever à la Turquie tous

les bénéfices que lui assure la nouvelle loi dans l'ordre matériel.

Un dépêche de Vienne annonce, que le Conseil municipal de cette ville a adopté à l'unanimité une résolution, où il proteste de la manière la plus solennelle contre les allégations blessantes de l'allocution pontificale, qu'il qualifie « d'immixtion » dépourvue de tous droits dans la législation de l'Etat.

Quelques journaux assurent que S. A. le vice-roi d'Egypte, avant de rentrer dans ses Etats, visitera Vienne et Berlin et passera quelques jours à Florence. Rien n'est encore décidé à ce sujet, attendu que si le prince Napoléon se rendait en Egypte, le vice-roi y rentrerait immédiatement.

Nous lisons dans une correspondance de Belgrade :

« MM. Blaznavatz, Ristich et le sénateur Gavrilovitch, qui ont été élus membre du Conseil de régence du nouveau prince de Serbie, ne sont pas précisément ceux que la politique française aurait voulu voir investir de ces hautes fonctions; mais ils représentent la majorité de la skupschina. »

Une correspondance rapportant le bruit d'une prochaine entrevue de l'Empereur Alexandre et l'Empereur Napoléon, à Kissingen, ajoute :

« Les deux cours ont depuis quelque temps une tendance marquée vers un rapprochement; il y a donc lieu d'espérer que le résultat sera conforme au désir qu'on manifeste de part et d'autre. On assure d'ailleurs, que la Russie cherche également à se réconcilier avec l'Autriche. Quelques personnes parlent même d'une entente commune entre ces deux Etats et la France, pour régler d'une façon définitive la situation en Orient. »

En peu de mots, voilà bien des choses !... Donc à nous de manifester, — avec cette énergie qui ne peut manquer de produire tôt ou tard son effet, — notre désir de ne former avec nos frères du Nord, qu'un seul peuple, un seul Etat allemand.

Qu'en dit M. Thiers, qui pense qu'il aurait suffi de « parler » en 1866 pour mettre le holà aux ambitions, aux infatuations de la Prusse ?...

Il y a peu de jours, est arrivé à Madrid le jeune général mexicain Herran, allié à la famille du général Almonte, et défenseur de Vera-Cruz

dans les derniers et terribles jours de l'Empereur Maximilien.

On se rappelle que le jeune général soutint à la Vera-Cruz, les attaques de 5 à 6,000 juaristes qui l'assiégeaient; il n'avait avec lui que 200 espagnols, 300 français et un bataillon de troupes mexicaines.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Londres, 6 juillet.

Les avis de Hong-Kong sont du 12 juin. Ils portent que la crise persiste au Japon. Les daïmios de la partie septentrionale de l'empire ont formé une coalition contre le mikado.

On lit dans la *Correspondance générale autrichienne* : « Le gouvernement roumain ayant reconnu en principe la demande d'indemnité adressée par l'Autriche à l'occasion des excès commis en Roumanie contre des sujets autrichiens, une commission a été chargée de procéder à une enquête à l'effet de fixer le chiffre de cette indemnité. Le gouvernement roumain a pris l'engagement formel de restituer les armes autrichiennes saisies à Baken, et réclamées par l'Autriche. En cette circonstance, le gouvernement français a donné par son attitude une nouvelle preuve de l'uniformité de vues qui existe entre le cabinet de Paris et de Vienne. »

Belgrade, 5 juillet.

Aujourd'hui, au son du canon et des cloches a eu lieu dans la cathédrale le sacre solennel du prince Milane.

Les ministres, les représentants des puissances étrangères et les membres de la skupschina assistaient à cette cérémonie.

Hier, le prince a visité de nouveau la skupschina réunie en séance.

La skupschina a adopté une résolution portant que le prince Karagevitch et sa famille sont à jamais exclus du trône de Serbie. Une autre résolution votée par l'assemblée porte que la skupschina devra être convoquée tous les ans et qu'il y aura lieu d'introduire en Serbie le régime constitutionnel.

Après une courte allocution le président a déclaré la session close et l'assemblée s'est séparée.

La skupschina avant de se séparer, a voté les résolutions suivantes :

- 1^o Jusqu'à la majorité du prince Milane, il y aura lieu de convoquer, tous les ans au moins, la skupschina;
- 2^o Les fonctionnaires nommés par le feu prince Michel seront maintenus;
- 3^o Une statue sera élevée au feu prince Michel, aux frais de la nation, dans le parc du Topchidéré;
- 4^o Il y aura lieu de poursuivre le plus promptement possible le développement de la force armée d'après les idées du prince Michel;
- 5^o Une enquête sera faite sur la police de Belgrade à raison de son manque de prévoyance;

dit-elle.
 A la vue de cette figure décomposée où coulait un ruisseau de sang, Henri recula lui-même épouvanté. Marcelle fit quelques pas en avant, agitant ses mains, chancela et retomba lourdement de toute sa hauteur. M. de Chervette s'élança, et d'un bond la porta sur le lit de repos, où elle resta comme un cadavre.

Pour tout le monde, il fut avéré qu'étant sortie la nuit dans un accès de fièvre chaude, elle avait fait une chute qui aurait pu la tuer. Seul, M. Daubersac fut mis au courant de la vérité de la bouche même d'Henri. Sans parler, M. Daubersac le regarda.

— Oui, je vous comprends, s'écria M. de Chervette; j'ai failli commettre un meurtre. Mais vous m'excuseriez peut-être si vous saviez ce qui s'est passé en moi lorsqu'à la vue de cette femme égarée et sincère dans son égarement, tout m'a été révélé... Le désespoir et la fureur m'ont poussé... Au même instant, elle était par terre, toute sanglante... Le plus malheureux de nous deux, croyez-vous que ce soit elle ?

M. Daubersac se pencha sur Marcelle, qui promenait vaguement un regard atone autour d'elle.

— Je crois, en effet, dit-il, que madame de Chervette n'est plus en état de comprendre ce qu'elle souffre.

Les yeux de Marcelle rencontrèrent ceux de M. Daubersac. Elle se recula au fond du lit avec les mouvements erratiques d'un enfant qui a peur, et d'une voix plaintive :

— Nemo faites pas de mal, dit-elle.

M. de Chervette cacha sa tête entre ses mains.

A quelque temps de là, un matin, Elise arriva au Préau.

Et Marcelle ? dit elle.

— Venez, répondit M. de Chervette qui la conduisit dans le jardin.

Bientôt madame Estourmel vit paraître une forme amaigrie et pâle qui s'avancait lentement le long

6^o Chaque Serbe est responsable de la vie du prince Milane;

7^o Le gouvernement maintiendra strictement les relations d'amitié nouées par le feu prince Michel avec les puissances amies.

Depuis le sacre du prince une grande réception a eu lieu. Le consul-général d'Angleterre, en qualité de doyen, a présenté au prince, les hommages du Corps diplomatique et du commissaire Ottoman. Le soir, la ville a été solennellement illuminée.

La discussion générale du budget est à peu près épuisée, et l'on peut tirer aujourd'hui quelques conclusions pratiques des innombrables chiffres, que MM. Maguin, Garnier-Pagès et Thiers ont bien voulu faire évoluer, à la grande joie de l'opposition systématique. Les trois orateurs de la gauche ont entassé découverts sur découverts durant des heures entières, si bien qu'à les entendre, les caisses de l'Etat ne tarderaient pas à être vides et pourraient suffire quelques années à peine aux exigences léonines du budget des dépenses. Ne tenant compte que des accroissements de crédits, sans songer à l'accroissement plus considérable des ressources, provoquées justement par le développement des services publics qu'ils blâment, les honorables membres n'ont considéré le fond même du débat qu'à un point de vue : celui des sommes dépensées et non celui des résultats féconds que le gouvernement impérial a su en faire sortir. Grâce à cette manœuvre, ils ont pu pendant trois séances se donner de faciles avantages.

Mais ce mode d'argumentation ne pouvait tarder à subir les rectifications accablantes des financiers éclairés. Il eût été trop commode vraiment pour ces messieurs de représenter les dépenses de nos grands travaux publics comme des pertes sèches, et celles de nos guerres glorieuses de Crimée et d'Italie, comme des sacrifices n'apportant rien à l'actif de notre sécurité et de notre puissance. Aussi l'opinion allait-elle au-devant des réponses irréfutables que M. le ministre des finances a si éloquemment mises en regard de ces critiques inconsidérées. M. Thiers surtout, a vu s'écrouler en peu d'instants le lourd faisceau de ses récriminations, sous la parole lucide et patriotiquement inspirée de M. Magne. Presque aucun de ses chiffres n'est resté debout; et si M. le ministre des finances en a accepté quelques-uns, ce n'a été que pour mettre plus en saillie la fausseté des conclusions que prétendait en tirer l'ancien conseiller de Louis-Philippe.

On a fait ressortir, avec raison, l'aménité parfaite avec laquelle M. le ministre des finances a rectifié les nombreuses erreurs de chiffres com-

d'une avenue, les bras pendants.

— Est-ce que c'est elle ? dit Elise.

Henri lui répondit par un mouvement de la tête. Bientôt Marcelle fut auprès d'eux. Elle était méconnaissable, blême, les yeux démesurément grands, avec une cicatrice rouge sur le front. Elle ne faisait aucun bruit en marchant... Arrivée auprès du chalet, elle se mit à tourner tout autour. Elle l'appela. Marcelle ralentit sa promenade un instant, la regarda, sourit, et lui faisant un signe de la main, passa devant elle sans répondre.

— Et voilà comment elle est toujours, dit M. de Chervette; sa marche de fantôme la ramène sans cesse autour du chalet où je la suis... Rien ne l'émeut, rien ne la fatigue, rien ne la distrait... Je l'aadore je la hais, et j'attends qu'elle soit morte pour me tuer.

AMÉDÉE ACHARD.

FIN.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou la *Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

26 du 8 Juillet 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XX. — (Fin).

M. de Chervette monta derrière elle. Marcelle poussa les persiennes d'une fenêtre pour que la lumière de la lune éclairât l'intérieur du chalet, et s'asseyant sur le petit canapé voisin du piano :

— T'ais-je fais attendre ? J'ai eu peur. Elle pencha la tête de côté, écoutant, puis d'un air de joie :

— Ce n'est rien, le vent dans les arbres... Nous sommes seuls, bien seuls... Qu'il y a longtemps que je ne l'avais eu près de moi et que c'est bon d'être ensemble ! J'ai les mains froides, n'est-ce pas ? elles sont toujours froides à présent. Embrasse-les... Ses deux mains restèrent suspendues dans le vide. Une sueur glacée mouilla le front d'Henri. Marcelle ne le voyait pas. Était-ce une hallucination ? avait-

La reproduction est interdite.

red 8...
Prix des insertions...
24 ANNONCES...
Régime des...
No centimes la ligne...
Annonces et avis sont reçus...
au bureau du Journal...
La Halle, 6, et se payent...
Lettres ou paquets non...
sont rigoureusement...

mises par M. Thiers; mais il n'a pas dû être moins pénible pour ce dernier de recevoir une leçon pareille de lecture budgétaire. Quand on se pique d'être un grand financier, il est cruel de s'entendre démontrer qu'on n'a point su compulser les exposés financiers du gouvernement, du conseil d'Etat et de la commission du Corps-Législatif. M. Thiers a émaillé ses calculs d'une foule de doubles emplois que M. Magne lui a fait toucher du doigt au milieu des sourires ironiques de l'assemblée. Il lui fallait un découvert de 200 millions pour 1868 et de 300 millions pour 1869 et l'honorable orateur n'avait tenu compte que du désir de justifier sa thèse. Etait-ce bien une raison suffisante, pour ne pas voir que des services que l'on prétendait oubliés avaient été pourvus?

Mais, si des critiques de détail on s'élève jusqu'aux aperçus d'ensemble, que trouve-t-on au bout des discours opposants? la preuve de la plus complète impuissance. Quels conseils pratiques ont-ils donné au pouvoir? Aucun. M. Thiers surtout qui trouve les dépenses si excessives, blâme les quelques économies réclamées par la commission, de telle sorte que, d'après l'éminent orateur, il faudrait peut-être accroître encore les budgets de la marine et de la guerre. Comment pouvoir allier de telles contradictions? Ah! il est vrai que tout serait sauf si nous avions la responsabilité ministérielle; cette responsabilité qui transformerait les déficits en ressources et les impôts en épargnes. Vit-on jamais aberration pareille?

En somme, la discussion générale du budget a été bonne pour la vérité; elle a mis à l'écart une foule d'assertions alarmantes, plus ou moins téméraires, et ne peut manquer de rendre aux esprits, un instant troublés, la sécurité qu'ils n'auraient jamais dû perdre sous l'administration prévoyante du gouvernement de l'Empereur.

HAVAS.

Afin de donner plus de crédits à des bruits sans fondements que l'on s'est plu à répandre en Italie et au dehors au sujet de prétendus enrôlements qui se faisaient dans plusieurs localités du royaume, on disait, il y a quelques jours, que ces enrôlements étaient destinés à former la 17^e ou la 18^e brigade prussienne. D'autre part, on disait aussi que les enrôlés partaient effectivement pour la Prusse, mais que leur véritable destination était la Pologne.

Quelques journaux étrangers ont accueilli avec empressement ces singulières nouvelles transmises par leurs correspondants, nous avons lu dernièrement dans plusieurs feuilles, dans l'Avenir national entre autres, que six volontaires italiens dirigés vers la Pologne avaient été arrêtés à Berlin.

Il n'y a dans tout cela pas un seul mot de vrai. Nous venons de nous procurer les renseignements les plus précis ce sujet, et il nous est démontré que tous ces bruits contradictoires sont émis et propagés uniquement dans le but de faire naître une agitation artificielle. Ils ont pour résultat de séduire quelques personnes de bonne foi, et ne visent qu'à égarer de plus en plus l'opinion publique. C'est pourquoi nous nous proposons de mettre en garde nos lecteurs contre toutes ces fausses nouvelles qui certainement n'auraient par elles-mêmes aucune importance si elles n'étaient adroitement exploitées contre nous par tout nos ennemis ligués ensemble.

(Correspondance Italienne, 2 juillet.)

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL

Après avoir fait observer que le grand projet dont les lettres apostoliques de Pie IX annoncent la prochaine réalisation existait depuis longtemps dans la pensée du souverain pontife, le Constitutionnel ajoute sous la signature de M. Marie-Martin :

« Quelles que soient les destinées réservées à lui-même ou à ses successeurs, Pie IX a voulu que, pendant une période dont la durée dépendra des circonstances, le chef de l'Eglise fut entouré des évêques du monde entier réunis en concile, et trouvât dans cette assemblée digne au moins de tous les respects, un guide aussi bien qu'un appui.

« Le concile qui se réunira à Rome, à la fin de 1869, pourra donc se prolonger pendant un nombre indéterminé d'années. Il peut, selon les événements et même par la seule importance des questions soumises à des délibérations, durer vingt ou vingt cinq ans et toucher ainsi aux dernières années de ce dix-neuvième siècle, qui aura été si fécond dans tout les champs que peuvent embrasser la pensée et l'activité humaines. »

MONDE.

Le Monde ne se montre pas ému de la protestation du conseil municipal de Vienne contre l'allocation pontificale : On devait s'y attendre, ajoute M. Hermam Kuhm, et si

demain le télégraphe nous apprenait que le conseil municipal de Vienne a protesté contre l'existence du pouvoir monarchique en Autriche, nous trouverions cela dans la logique des faits. N'a-t-il pas déjà protesté contre certains actes du gouvernement? Si quelque chose est fait pour ouvrir les yeux au gouvernement autrichien sur les fins de ses implacables ennemis, c'est certes la conduite de la municipalité de Vienne. La portée de l'allocation du St-Père est singulièrement affirmée et attestée par la manifestation du conseil municipal de Vienne. Nous ne pouvions souhaiter mieux. »

UNIVERS

L'Univers traite avec une amère ironie « les vaillants » bourgeois de Vienne. « Ils n'ont pas manqué, comme nous le provoyions, poursuit M. Chautrel, de déployer leur courage contre le St-Siège; les vaillants conseillers estiment que la partie lésée commet un empiètement quand elle se plaint et qu'elle proteste contre l'injustice dont elle s'affre. Ces conseillers sont d'aussi forts jurisconsultes que d'intrépides citoyens. »

Pour extrait : A. Layou.

Nouvelles du jour

Dans les cercles politiques, on commente beaucoup la « manifestation préméditée » de M. Jules Favre (il a déclaré lui-même) contre l'Empire et la constitution. Voici les paroles prononcées hier par le chef de la gauche, telles que les rapporte le Moniteur :

« Si la France a été assez riche pour payer sa gloire, elle n'est pas assez riche pour payer l'Empire dans de semblables conditions. Il est temps qu'elle avise ! »

Immédiatement, aux applaudissements de la chambre, M. Schneider a rappelé M. Jules Favre à l'ordre.

Tout de suite également, M. Rouher a répondu à cette sortie provocatrice. « Ces tentatives d'injures contre l'empire sont impuissantes a-t-il dit, elles ne méritent que le dédain. »

L'honorable ministre a refuté ensuite péremptoirement le discours de l'orateur révolutionnaire. Il a terminé en disant que l'Empereur entend maintenir la paix, mais avec la dignité qui convient à un grand gouvernement et à un grand peuple.

Le pays tout entier s'associera aux paroles de M. Rouher.

Le projet d'une exposition européenne à Lyon en 1869, est adopté en principe. On parle déjà de la construction affectée à ce caravansérail. — Tout le cours Napoléon, situé près la gare de Perrache, sera couvert, l'espace est immense, et ce serait sans contredit un des plus beaux palais de cristal. L'on y adjoindrait la place Napoléon qui, changée en jardin réservé, pourrait servir à l'Exposition de la sculpture, des grandes serres renfermant les plantes aquatiques et autres, puis un aquarium d'eau de mer et un d'eau douce.

D'après un journal de Paris, il serait question d'ajourner à la session de 1869, le projet de loi tendant à abroger l'article 1,781 du code Napoléon, relativement aux affirmations en justice des maîtres ou patrons en matière de salaires et de gages. Nous croyons que la feuille à laquelle nous empruntons cette nouvelle est mal renseignée.

L'Univers propose de supprimer l'indemnité parlementaire : « L'abolition du traitement des députés, dit-il, serait pour tous ceux qui la voterait une recommandation électorale dont l'effet serait difficile à détruire. »

On crie après le luxe effréné des femmes, mais de ce côté les hommes se donnent de petites jouissances qui sont assez coûteuses aussi. C'est ainsi que rue Richelieu, un chemisier fait des chemises au prix assez rondelet de 2,500 à 3,000 fr. la douzaine. Que doit donc coûter le reste du vêtement ?

La pluie et le mauvais temps, ont contrarié l'effet de la grandiose girandole que la ville de Rome est dans l'habitude d'allumer le jour de St-Pierre et St-Paul. Toutefois, à la lueur des feux de Bengale, on a pu voir la féérique machine de l'invention du comte Virginio Vespignani, architecte, et qui représentait des sites décrits dans les chants XV et XVI de la Jérusalem délivrée.

Il paraît que les garibaldiens nouvellement enrôlés vont échanger leur célèbre chemise rouge contre une noire, sur laquelle seront brodés en lettres blanches un V et un M. Vengeons Mentana.

Le père Hyacinthe continue à suivre les séances du Corps législatif. Parmi les personnes qui suivent assiduellement les séances, il faut citer l'ambassadeur d'Espagne et Mme la duchesse d'Almeida.

Fatouma, reine de Mohély, dont les journaux s'occupent fort depuis quelques temps, est arrivée hier matin à Lyon. A 2 heures, la reine est montée dans une calèche et s'est rendue en premier lieu au palais de la Bourse. — La reine Fatouma, qui gouverne la contrée de Mohély, dans les Comores, est âgée de 31 ans environ; elle a les traits réguliers et fins et les cheveux lisses, particularité rare chez les filles de la race africaine.

Pour extrait : A. Layou.

Correspondance Parisienne

Paris, le 4 juillet 1868.

De l'avis de tous ceux qui savent, qui pensent et qui jugent, le discours de M. Thiers, n'a pas produit à la Chambre l'effet qu'en attendaient les adversaires de la politique impériale. M. Thiers n'a pas ajouté quelque chose de bien nouveau à ses critiques, depuis longtemps réitérées. Il y avait à la fois lassitude dans le débit de l'orateur et calme complet sur les bancs du Corps législatif. On attendait avec impatience un discours de M. Magne et c'est, en effet, M. le ministre des finances qui a pris la parole pour répondre à l'orateur de l'opposition.

Ainsi que le déclarent les organes impartiaux dont je vous résume à cet instant les appréciations, la séance de lundi a été un événement parlementaire sans faire appel aux passions. M. le ministre des finances a obtenu un très grand et très légitime succès.

Merveilleusement servi par un organe sympathique; M. Magne semble s'attacher surtout à parler la langue claire et précise des affaires, ce qui ne l'empêche pas de trouver quand il le faut des accents d'une grande éloquence ainsi que le prouve la péroraison de son discours. Le succès de l'honorable ministre a été complet. Je n'ai qu'un regret : celui de ne pouvoir vous analyser la discussion; mais il suffira de savoir que l'opinion publique à Paris en a été impressionnée au point de reconnaître enfin que les critiques de l'opposition étaient injustes et des plus exagérées.

Hier encore, M. Thiers avait demandé la parole pour répliquer à M. Magne. Tout son discours, qui a occupé la moitié de la séance, roulait sur les prévisions du budget rectifié pour 1869 et 1870. M. Magne a répondu. Enfin M. Busson-Billaud ayant, au nom de la commission, demandé la parole, la discussion a dû être renvoyée à aujourd'hui. M. Rouher monte à la tribune au moment où je vous écris.

Beaucoup de députés qui étaient en congé sont tous revenus pour assister à la discussion du budget.

La presse a mis en circulation cette semaine, divers bruits anxieux nous devons opposer une formelle dénégation. D'abord on a dit que l'Empereur avait été détourné de son chemin direct de Châlons à Paris, par la crainte d'un complot organisé sur sa route. Dieu merci, la France n'a pas encore fourni et ne fournira pas bien sûr, de sciaires voués à une aussi odieuse mission. Si l'Empereur s'est écarté, c'est pour répondre à des populations qui voulaient absolument saluer S. M. et si c'est là un complot on peut l'appeler de son vrai nom : le complot de l'enthousiasme.

Puis on a avancé que l'ambassade de France à Rome, s'apprêtait de la possibilité d'un voyage à la Ville Eternelle du comte de Chambord, invité au mariage du duc de Parme. Ce bruit n'a pas le moindre fondement et les journaux officiels de Paris viennent de le démentir.

Il n'y a rien de vrai non plus dans le bruit de la nomination de M. Rouher comme vice-président du Conseil des ministres et du Conseil privé.

En ce moment la Serbie a un Souverain légitime : le jeune Milano a été proclamé prince régnant, par l'assemblée nationale de Belgrade. Cet événement a provoqué un grand enthousiasme dans la Serbie. Le procès des assassins du prince Michel continue.

Hier, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes d'Angleterre ont voté des remerciements publics à Sir Napier et à l'armée victorieuse d'Abyssinie. La présence du vainqueur de Théodoros à Londres explique une curiosité bien naturelle et un légitime enthousiasme de la part du peuple britannique. On pense que Sir Napier sera créé pair héréditaire d'Angleterre.

Je vous parlais l'autre jour de l'ithme de Suez. En ce moment la compagnie attend la promulgation de la loi d'émission avec lots pour lancer la souscription dans le public. Pour tous ceux que cette question intéresse à titre de capitalistes, voici les conditions de l'emprunt :

Les obligations payables à 300 francs seront remboursables à 500 fr. et recevront un intérêt de 25 f. par an absolument comme celles de la première émission. Je ne pense pas que la nouvelle émission dépasse 220 mille obligations et peut-être ce chiffre ne sera-t-il pas atteint.

Deux modes de souscriptions seraient offerts aux choix des souscripteurs : De l'une, ils pourraient verser la totalité du prix de l'obligation c'est à dire 300 fr. et ils auront la jouissance de l'intérêt des 25 fr. par an, à compter du 1^{er} juillet courant. D'après le second mode les versements s'opéreraient en trois termes différents savoir : 400 fr. en souscrivant; 100 fr. au 1^{er} novembre; 400 fr. au 1^{er} avril prochain. La jouissance de l'intérêt de l'obligation ainsi versée courrait à partir du 1^{er} octobre prochain. Le tirage pour les lots et pour le remboursement des actions à 500 francs auraient lieu tous les trimestres, c'est-à-dire, 4 fois par an. Les lots seraient au nombre de 25 : un lot de 150,000 fr.; 2 de 25,000 fr.; 2 de 5,000 et 20 de 2,000 fr.

Comme nouvelles du monde parisien, je vous annoncerai que, Nestor Roqueplan, le célèbre critique prend la direction du théâtre lyrique.

Le Courrier Français a été supprimé par jugement du tribunal pour insuffisance du cautionnement légal.

Les hommes politiques du journal artistique l'Art protestent aussi contre la justice. L'un d'eux, le général Cruzeret qui deviendra parmi nous aussi célèbre que le défunt colonel belge, qui courait nos rues en costume fantaisiste excipe de sa qualité de citoyen américain et en appelle au Congrès des Etats-Unis. C'est pourtant bien simple : étranger, la loi de su-

reté l'expulse du territoire, ou résidant il doit accepter notre loi commune.

Dimanche aux courses de Fontainebleau, le Prince Impérial remettant un prix au comte de Lagrange a dit à ce dernier : « C'est la première fois que cette mission m'échoit, et je me félicite d'avoir à commémorer par vous. »

Pour extrait : A. Layou.

SERBIE

PROCÈS DES ASSASSINS DU PRINCE MICHEL OBRENOVITCH. Tribunal de 1^{re} instance de Belgrade.

Le tribunal qui a jugé les assassins et qui devait prononcer aujourd'hui leur arrêt, ne s'est pas réuni, voici pourquoi :

Dès que la protestation du prince Alexandre Karageorgevitch a été connue ici (avant-hier) et, dans un sentiment de loyauté et d'impartialité qui fait honneur à la justice Serbe, on a cru devoir la mettre sous les yeux des accusés et provoquer des explications à cet égard.

Vous savez que les accusés comptent parmi eux trois fortes têtes : Paul et Lyoubomir Radovanovitch, tous deux avocats, puis Maritch l'ancien magistrat, celui qui a mis son « honneur » à ne rien révéler du complot, quoique cela pût lui faire obtenir grâce pour une condamnation antérieure. Maritch ne s'est pas contenté de préparer l'assassinat, il y a participé activement; c'est lui, vous vous en souvenez, qui a tué M^{me} Anka Constantinovitch, quand celle-ci s'est jetée à sa tête pour préserver le prince Michel.

Or, quand il a lu dans la protestation du prince Alexandre Karageorgevitch, qu'on l'accusait (lui, le prince) « par méchanceté » et parce que sans doute on était payé pour cela, Maritch, qui se pique d'être aussi « bon » qu'honorable, s'est écrié, dans un mouvement de colère : « Eh bien ! puisque c'est comme ça, je dirai tout; il m'ouvre la bouche lui-même, je parlerai; je laverai mon âme en faisant connaître les véritables coupables : donnez-moi de quoi écrire. »

Le magistrat qui l'interrogeait lui fait donner des plumes et du papier et Maritch s'est mis à écrire; on raconte qu'il a tout dévoilé.

Tout quoi?... Eh bien ! tout... il a cité des faits, des dates, des chiffres, bref il a prouvé la complicité du prince Alexandre Karageorgevitch.

Voilà ce qu'on dit dans la ville, dans les ministères, partout; c'est le bruit public et je dois m'en faire écho tout en réservant ma propre opinion jusqu'au jour où ces bruits seront officiellement confirmés.

Les autres accusés ont suivi l'exemple de Maritch et la justice Serbe croit être, à l'heure qu'il est, sur les traces des véritables, des grands coupables. Si elle arrive à ce résultat, il y aura lieu de le féliciter; et, en effet, quelque indignation que soulève l'horrible drame exécuté dans le parc de Kochoutniak, il y a quelque chose de plus horrible encore, c'est de penser que des hommes, qui étaient à l'abri de toute poursuite, ont conçu froidement cet abominable projet et soudoyé des misérables qui se sont prêtés à cette exécution sanglante, tandis que les promoteurs attendaient lâchement, hors de danger, le moment où ils pourraient tirer profit du crime.

Il était déjà certain que de l'argent, beaucoup d'argent avait été distribué; si l'on parvient à savoir d'où et de qui il venait, on rendra un service signalé, non-seulement à la Serbie qui saura sur qui elle doit faire peser la responsabilité de cet épouvantable forfait, mais encore à l'Europe qui a intérêt à savoir dans quelle mesure la politique a été mêlée à cet événement.

Le directeur du bague de Topchidéré est entré, vous le savez, dans la voie des aveux; on sait déjà qu'il a révélé un fait important. Il a dit qu'en se rendant chez l'intendant du prince Alexandre Karageorgevitch, on trouverait des vases de fleurs sur ses fenêtres et au fond de ces vases une somme de 4 ou 5,000 ducats; vérification faite, on a trouvé cette somme. Je vous rappelle à ce propos que le directeur du bague de Topchidéré est parent des Karageorgevitch; il est cousin et porte le nom du Sima Nenadovitch (père de la princesse Karageorgevitch) qui fait partie des 13 accusés jugés en ce moment. Lui-même et l'intendant contre qui il vient de déposer appartiennent à une seconde série qui sera jugée ultérieurement.

Le capitaine du génie Georges Mizailovitch, condamné à mort jeudi dernier, par une cour martiale, a été fusillé ce matin à 5 heures, sur l'esplanade devant la forteresse. Il est mort sans faiblesse et sans fanfanterie, après avoir reçu les consolations d'un prêtre et fumé une cigarette. Ce capitaine est le seul officier compromis dans cette affaire, qui ne soit pas parent du prince Alexandre Karageorgevitch. Son rôle devait être de soulever l'armée. (1) On peut dire qu'il avait accepté la tâche impossible, car l'armée n'a pas eu un instant d'hésitation; elle est restée fidèle à son devoir et à son drapeau et elle seconde son digne chef, le colonel Blaznavatz, avec un zèle et un dévouement qui font l'admiration de tous.

L'exécution du capitaine Mrzailovitch est la seule qui ait eu lieu en Serbie, depuis l'assassinat du prince Michel.

Pour extrait : A. Layou.

(1) Deux autres officiers sont compromis, mais tous deux Sima et Miadem Nenadovitch sont frères de la princesse Alexandre Karageorgevitch. Sima, qui a servi aussi en Autriche, n'appartient plus à l'armée Serbe. Miadem était capitaine de cavalerie.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates from 9 to 11 with corresponding days and events like 'P. de la V.', '7^{fr'} et 8^{es} n.s. Cajarc.', 's Alithe.'

P. L. le 4, à 8 h. 49 du soir.
D. Q. le 13, à 0 h. 50 du matin.
N. L. le 19, à 10 h. 6 du soir.
P. Q. le 26, à 2 h. 1 du matin.

Chronique locale.

Par ordre de l'Empereur, il vient d'être envoyé aux préfets des mandats de 50 fr. pour être distribués aux parents des enfants, nés le 16 mars 1856, qui ont fait leur première communion, comme le Prince impérial, dans l'année 1868.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet courant, les bureaux des Conseils d'arrondissement, ont été organisés de la manière suivante :

Conseil d'arrondissement de Cahors.

Président : M. Salbant, maire d'Anglars-Juillac ; secrétaire : M. Couderc, maire de Cénéviers.

Conseil d'arrondissement de Figeac.

Président : M. Lacarrière, juge de Paix du canton de Lacapelle-Marival ; vice-président : M. Rouzet, juge ; secrétaire : M. de Colomb, juge de Paix du canton de St-Céré.

Conseil d'arrondissement de Gourdon.

Président : M. Hébrard, maire de Gourdon ; secrétaire : M. Cuniac, maire de Salviac.

Les opérations du Conseil de révision sont terminées depuis lundi. Partout elles se sont effectuées dans un ordre parfait, et les jeunes gens appelés à faire partie, soit de l'armée active soit de la garde mobile, ont montré l'entrain le plus patriotique.

Par jugement du tribunal correctionnel de Gourdon, en date du 25 juin dernier, le nommé Laborie, François, de Concorès, jeune soldat de la classe de 1867, du canton de Saint-Germain, a été condamné à un mois de prison, pour avoir tenté de se rendre impropre au service militaire. Le complice qui lui avait indiqué le moyen de simuler des infirmités a été condamné à deux mois de la même peine.

On ne peut qu'approuver cette répression énergique. Il est déplorable de voir ainsi des insensés, venir au jour de la révision, essayer de tromper le Conseil et présenter impudemment des infirmités qui sont leur œuvre, pour tâcher d'échapper au service militaire au préjudice de leurs camarades.

Cette conduite est indigne, et on ne saurait plaindre les coupables qui, une fois la condamnation judiciaire subie, vont faire leur temps de service aux compagnies disciplinaires.

Par décision de Mgr, ont été nommés :

M. Labelle, aumônier du couvent de Lacapelle-Marival, curé de Lacapelle, près Cahors ; M. Laur, vicaire de Martel, vicaire-régent de Castelfranc ; M. Dols, vicaire de Castelfranc, curé de Lamolayrette.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre avant-dernier numéro, votre correspondant parisien nous disait que Pie IX était entré dans la vingt-cinquième année de son pontificat. Pie IX a été élu le 17 juin de l'année 1846 et il a été intronisé le 21 du même mois.

Votre correspondant, après avoir ainsi donné un quart de siècle de règne à notre glorieux Pontife ajoutait que quatre ou cinq papes seulement avaient régné aussi longtemps. La vérité est que St-Pierre seul a tenu le St-Siège pendant 25 ans.

Veuillez agréer, etc. X.

M. l'Inspecteur de l'assistance publique, vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les pharmaciens pour la fourniture gratuite :

Cahors, le 5 juillet 1868.

J'ai l'honneur de vous prévenir que les états pour la pharmacie gratuite devront être fournis à l'avenir, soit annuellement, soit par semestre, dans la première quinzaine de janvier, ou dans les quinze premiers jours du mois de juillet.

Les lenteurs apportées à l'envoi de quelques mémoires, compliquent inutilement les travaux de la Commission et ceux du bureau des finances et causent du retard pour le paiement des mandats délivrés aux pharmaciens les plus zélés.

Quelques-uns laissent même accumuler les ordonnances de plusieurs années pour les produire dans un seul mémoire. Il ne sera plus possible désormais, avec les nouvelles dispositions réglementaires sur le budget, de faire mandater les sommes dues pour une année, après le 31 mars de l'année suivante.

Recevez, Monsieur le Pharmacien, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Inspecteur départemental, CLARY.

La distribution des prix dans les lycées et collèges est fixée au mardi 11 août, et la rentrée des classes au lundi 5 octobre.

Une incendie s'est déclaré hier au chaufour de M. Ferrando, faubourg Cabessut, à Cahors. La toiture a été détruite en partie ; les pertes s'élevaient à 50 francs environ. L'on craint que l'eau jetée sur le foyer ait endommagé les briques et la chaux qui cuisaient, mais ces dommages s'ils existent, ne pourront être appréciés que dans quelques jours. Le chaufour est assuré.

On nous écrit de Castelnau :

Le 4 du courant, le sieur Mirassou Jean, est mort subitement. Cet homme, sortant de déjeuner, s'est endormi sur une chaise ; au moment de son réveil, il est tombé comme foudroyé.

On nous écrit de Luzech, 30 juin :

La foire tenue aujourd'hui n'a pas été belle à cause, sans doute, des travaux de la moisson. Néanmoins une grande quantité de blé a été apportée. La 1^{re} qualité s'est vendue 29 fr. l'hect. ; le maïs 17 fr. 25 l'hect.

Le directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse, fait savoir aux personnes intéressées des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers, du Lot, de Tarn-et-Garonne et du Tarn, que les consignations pour les aspirants aux titres d'officier de santé, pharmacien, herboriste et sage-femme de 2^e classe, seront reçues au secrétariat de l'École de Toulouse, du 5 au 20 août pour la session de 1868 ; après cette époque, les registres seront définitivement clos.

Pour être admis à ces divers grades, le candidat doit produire les pièces indiquées au programme.

L'époque où la session aura lieu n'étant pas encore fixée, M. le Directeur s'empresse dès qu'elle lui sera connue, d'en avertir, par des communications directes, les candidats régulièrement inscrits.

La session des mois de juillet et d'août pour le baccalauréat es-sciences s'ouvrira à Toulouse, le lundi 20 juillet. Les inscriptions devront être faites du 1^{er} au 15 juillet. Les examens pour la licence es-sciences et es-lettres commenceront le 15 juillet.

On annonce au ministère de la guerre, une prochaine et considérable émission de permissions temporaires, qui seraient changées, sauf incident, en congé définitif, sans retour au corps.

Il serait dit-on, question en ce moment de rétablir les musiques supprimées pas une mesure encore récente dans les régiments de cavalerie de l'armée.

On sait que parmi les motifs déterminants de cette mesure, figurait en première ligne la nécessité de faire panser par des cavaliers pris dans les escadrons les chevaux des musiciens de 1^{re} classe qui, élevés au rang de sous-officiers, ne devaient pas les panser eux-mêmes.

En garnison, cette obligation ne présentait que de médiocres inconvénients, mais en route, et surtout en campagne, elle en avait de très-graves, avec lesquels il était difficile, impossible même, de concilier les nécessités du service.

D'après le projet actuel, ces difficultés disparaîtraient au moyen de la combinaison suivante :

Dans les régiments de cavalerie, les trompettes des escadrons qui pansent eux-mêmes leurs chevaux, seraient en même temps des musiciens pouvant, au besoin, faire leur partie dans l'exécution des morceaux d'harmonie que jouent habituellement les musiques militaires.

Dans ce but, ils seraient pourvus, en même temps, d'une trompette avec laquelle ils exécuteraient, dans le service, les sonneries d'ordonnance, des fanfares à la tête des escadrons, dans les marches du régiment, etc., tandis qu'avec l'autre instrument ils feraient au besoin de l'harmonie, comme par le passé, en toute circonstance, dans les revues, et principalement dans les villes de garnison qui ne peuvent plus jouir de cette distraction agréable depuis la suppression des musiques dans les régiments de cavalerie. Plusieurs de ces villes, en effet, ne comportent pas des régiments d'infanterie, et la musique militaire ayant été maintenue dans les seuls régiments de cette arme, elles s'en trouvent, dans l'état actuel des choses, totalement privées.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- Juillet.
7 Malec (Marie), rue du Coin-de-Lastié.
Décès.
5 Capoulade (Antoine) 47 ans, rue du Château.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 Juillet 1868.

- 24 versements dont 7 nouveaux 3,378 »
5 remboursements dont 2 pour solde 2,547 04
Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de

maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

AFFREUX ASSASSINAT

La ville de Limoges est depuis quelques jours sous la douloureuse impression causée par un crime horrible qui paraît avoir été commis dans la nuit du 22 au 23 juin dernier.

Le matin, à cinq heures, on a trouvé sur un talus placé presque à l'extrémité de l'avenue du Crucifix et dans une pêcherie placée à peu de distance, des débris de corps humain une jambe, un bras et des morceaux de chair. Le bras était enveloppé dans un lambeau de lustrine noire.

On lit dans le *Courrier de Centre* du 24 :

Ainsi que nous l'avons dit hier, c'est dans la matinée du 22 que furent découverts les premiers débris sur un talus de l'avenue du Crucifix et dans une pêcherie. Le bras droit, qu'on trouva tout d'abord, avec une chair blanche et ferme, paraissant appartenir à une personne dans la force de l'âge ; la main offrait cette particularité que le pouce portait la trace récente d'un panaris, et que, sur la paume, se trouvaient deux ou trois callosités comme celles que produit le manèment continu d'un outil. Or, par une coïncidence assez singulière, un soldat, cordonnier au 25^e de lignes, n'était pas rentré depuis deux jours à la caserne. N'était-ce pas là la victime ? Et ces callosités remarquables à la paume de la main, ne pouvaient-elles pas provenir de l'usage journalier du tranchet ?

Cette supposition devint presque une certitude quand un soldat du 25^e déclara qu'il reconnaissait la main de son camarade à la trace qu'avait laissée le panaris.

Ce n'était pas tout : on crut voir des taches de sang répandues le long de l'avenue du Crucifix et l'avenue du Champ-de-Juillet : elles cessaient tout près du quartier où sont reléguées les maisons de tolérances.

Cet indice ne fut pas négligé, et chacune de ces maisons fut fouillée du fond en comble ; mais ces recherches ne donnèrent aucun résultat. Sur ces entrefaites, le cordonnier du 25^e de ligne que l'on pensait être la victime du crime rentra à la caserne après une absence de trois jours, et l'on se trouvait ainsi en face de l'inconnu.

Ainsi s'était terminée la journée. Hier soir, vers neuf heures, deux jeunes gens vinrent prévenir M. le commissaire central qu'ils avaient trouvé, dans un pré situé près de Cognac, des lambeaux de chair. M. le commissaire central en avertit sur le champ les autorités judiciaires, et M. le procureur impérial, accompagné de M. le juge d'instruction, s'étant immédiatement transporté à l'endroit indiqué, trouva en effet des débris humains enveloppés d'un torchon. Enfin, ce matin, dans un de ces petits chemins qui entourent Cognac, on a découvert le bras gauche et les intestins.

Ces restes rassemblés ont été mis sous les yeux de plusieurs médecins qui sont parvenus à reconstituer la poitrine qu'on a reconnue pour être celle d'un homme jeune et vigoureux.

D'autres remarques ont été faites. Les chairs sont tailladées, déchiquetées ; les os sont presque mis à nu ; on voit que les meurtriers se sont acharnés sur le cadavre avec une sorte de fureur sauvage.

Comment se fait-il, en outre, que le bras gauche trouvé ce matin près de Cognac n'ait pas été découvert dès hier, alors qu'il était placé dans un chemin où passent journellement un assez grand nombre de personnes ? Faut-il en conclure qu'il y a été porté dans la nuit de mardi à mercredi, et que le *découpage* du cadavre ne s'est fait que peu à peu.

Nous nous arrêtons là. La réserve est nécessaire en pareil cas.

26 juin.

La tête et les pieds de l'homme assassiné sont retrouvés.

Les pieds, ou pour mieux dire la partie inférieure des deux jambes ont été découverts hier soir, vers dix heures, dans la rue Encombe-Vineuse. Ils étaient enveloppés d'un linge et attachés avec une corde solidement nouée.

Enfin, ce matin, à cinq heures, dans la même rue, derrière l'ancienne fabrique de porcelaine de M. Lamy, on a trouvé la tête.

Elle n'est point écrasée, comme on l'a dit ; sauf le nez, qui est légèrement aplati, tous les traits sont intacts. Les yeux sont grands, l'arcade sourcilière très prononcée, les pommettes saillantes, la moustache et l'impériale noires, les cheveux noirs également et un peu crépus.

On voit, en outre, qu'on a essayé de la brûler ; elle porte des traces évidentes de carbonisation.

Il faut avouer que, rarement, on s'est trouvé en face d'un criminel aussi audacieux. Depuis mardi, il parsème à droite et à gauche le corps de sa victime, en dépit de la surveillance qu'exerce sur lui non-seulement la justice, mais, nous pouvons le dire, la population tout entière.

Ainsi c'est en plein jour qu'il déposait, mercredi, dans un pré, à Cognac, le bras gauche, les intestins et le buste du cadavre. Quant à la tête retrouvée rue Encombe Vineuse une patrouille qui, à trois heures, ce matin, parcourait cette rue, n'y vit rien de suspect, et, à cinq heures, un ouvrier apercevait cette tête placée sur un talus, de telle façon qu'il était impossible de ne pas l'apercevoir.

Il y a des moments où l'on se demande si l'on n'a pas à faire à un fou. Il y a dans la façon dont ce crime a été exécuté une manière d'agir, un raffinement et comme un désir de produire de l'effet qu'on s'expliquerait avec peine même chez un assassin des plus endurcis.

L'identité de la victime n'est pas encore établie.

27 juin.

Il semble bien positif que la victime a été étranglée : c'est l'opinion unanime des médecins.

Ainsi que nous l'avons dit, quoique la tête soit noire ou plutôt noircie par le feu, les traits en sont parfaitement distincts.

28 juin.

Les choses en sont toujours dans le même état au sujet de l'assassinat du 22. L'identité de la victime n'est pas encore établie ; les uns disent que c'est un marin, d'autres affirment que c'est un commis-voyageur ; ceux-là prétendent que c'est un soldat en congé ; mais somme toute, il n'y a encore rien de positif sur ce point.

29 juin.

L'assassinat du 22 en est toujours au même point. L'indécision existe encore sur l'identité de la victime. Les investigations continuent sans relâche ; de nombreuses personnes ont déjà fait leurs dépositions à la justice.

Nous attendons désormais, pour parler de cet horrible crime, qu'un fait décisif se produise.

30 juin.

On ne pouvait laisser plus longtemps exposée aux yeux du public la tête de l'homme assassiné le 22 juin. On en a fait faire une photographie d'une ressemblance parfaite. Cette photographie est déposée au bureau de M. le commissaire central, où elle sera mise à la disposition de tous ceux qui auraient un intérêt sérieux à la voir.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Dans un wagon de chemin de fer.

Une tentative d'assassinat, que la folie seule peut expliquer, a été commise la nuit dernière dans un wagon de chemin de fer du Nord.

Un monsieur Lhermite, de Rouen, était monté en secondes dans le train n° 2, qui part d'Amiens sur Paris, à minuit. Un individu, portant l'uniforme des employés de la Compagnie, monta dans le même compartiment par la contre-voie, le train étant déjà en marche.

Le train était arrivé entre Ailly et Breteuil, quand l'individu dont nous parlons, se jeta sans provocation aucune sur M. Lhermite et le frappa de plusieurs coups d'une lame de canne à épée. Néanmoins, M. Lhermite, doué d'une grande force, tint tête à l'assassin qui, désespérant d'en venir à bout, ouvrit la portière et se précipita sur la voie.

A la station de Breteuil, M. Lhermite informa M. Petit, chef de gare, des faits qui venaient de se passer. Celui-ci s'empressa de porter secours au blessé, et fit passer une dépêche à son collègue d'Ailly-sur-Noye, M. Cunat, avec le signalement de l'agresseur.

M. Cunat répondit de suite qu'un homme dont le signalement répondait à celui qu'on lui envoyait venait précisément de monter dans le train n° 8, se dirigeant sur Paris. On fit bonne garde à Breteuil, et à l'arrivée du train, on mit la main sur l'assassin. Son arrestation ne fut pas difficile, car il avait la tête à la portière du côté de la gare.

C'est, dit le *Mémorial d'Amiens*, un nommé Guyot, ancien commissionnaire aux bagages, qui s'est fait congédier, il y a quelques jours pour son inconduite. C'est grâce à une casquette d'uniforme, qu'il a pu tromper la surveillance des employés de la gare et monter en wagon sans payer sa place, par la portière opposée à celle de l'embarcadère. Au moment où on l'a arrêté il a arraché les insignes de la compagnie en disant qu'il n'avait pas le droit de les porter.

Aux premières questions qu'on lui fit, il répondit qu'il n'avait aucune cause de ressentiment contre le malheureux voyageur qu'il ne

connaissait pas et qu'il avait voulu seulement voler.

Les autorités judiciaires ont été immédiatement prévenues par le chef de gare de Breteuil, et dès ce matin une perquisition a été faite au domicile de Guyot, faubourg Saint-Pierre.

M. L'hermite est resté à Breteuil dans un état des plus alarmants; l'un des poumons a été, dit-on, traversé par la lame de la canne à épée. Il reçoit les soins les plus attentifs et rien de ce qui peut être fait pour lui ne sera négligé par la Compagnie. Dès ce matin, trois heures, M. Josse chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, était conduit à Breteuil par un train spécial. La femme du blessé, M^{me} Lhermite, prévenue par le télégraphe, est immédiatement venue rejoindre son mari.

Evénement Illustré.

On lit dans l'Evénement illustré :

Notre confrère Thimothée Trimm donne un détail héraldique assez curieux :

Toutefois, dès que j'ai eu coupé les pages du livre de M. Gourdon de Genouillac, j'ai trouvé dans l'étude du Blason un intérêt tout particulier.

J'y remarque que les anciens héraldistes avaient blasonné les jours de la semaine.

Dimanche, l'or; — lundi, l'argent; — mardi, l'azur; — mercredi, la gueule; — jeudi, le sinople; — vendredi, le sable; — samedi, le pourpre.

Ils partagent la vie de l'homme en sept couleurs héraldiques :

L'âge d'argent qui conduit à sept ans; — d'azur, de sept à quinze; — d'or, de quinze à vingt-cinq; — de sinople, de vingt-cinq à trente-cinq; — de gueule, de trente-cinq à cinquante; — de pourpre, de cinquante à soixante-dix; — de sable, de soixante-dix à cent.

Nous apprenons dit l'Echo du Tarn, qu'un pari vient d'être fait entre un *vélocipédiste* et un *sportman* de notre ville.

Le *vélocipédiste* pense arriver à Toulouse, c'est-à-dire parcourir 72 kilom. (de Castres à Toulouse, en passant par Lavaur), avant le cheval et la voiture du *sportman*.

Une forte somme d'argent vient d'être déposée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette course; inutile d'ajouter que nos vœux sont pour le *vélocipédiste*.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur **Jules Boyer**. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Ma-

genta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à A. Paris.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Corps législatif affirment de plus en plus le principe des assurances sur la vie.

Pour se convaincre d'ailleurs que ces institutions sont tout à fait entrées dans nos mœurs aujourd'hui, il suffit d'examiner les chiffres qui ressortent du dernier compte-rendu de la *Nationale*.

Cette Compagnie, qui est sans contredit la plus considérable de toutes les compagnies françaises d'assurances sur la vie, a réalisé un tel chiffre d'affaires que son capital de garantie s'élève en ce moment à 83 millions.

Elle paye, en outre, à ses rentiers viagers, tous les ans, la somme énorme de 5 millions de rentes.

Enfin, la *Nationale* a distribué 4,808,052 fr. à ses assurés, participants, sur les bénéfices qu'elle a faits.

Nous appelons donc l'attention publique sur les combinaisons de la *Nationale*. Elles ont principalement pour objet — d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées — et de constituer des rentes viagères aux personnes qui veulent augmenter leurs revenus pour se donner plus de bien-être.

Prospectus et renseignements, chez M. Francis, agent général de la *Nationale*, à Cahors.

La 19^{me} livraison du *Dictionnaire de la langue française*, par M. E. LITRÉ, vient de paraître à la librairie Hachette (boul. St-Germain, 77, à Paris). Elle commence la lettre P. La 20^{me} livraison va suivre très-prochainement. Ce grand monument lexicographique sera donc bientôt terminé et mettra à la disposition des hommes d'étude et de pratique le plus vaste, le plus riche et le plus savant répertoire de la langue française. Prix de chaque livraison, in-4° de 60 pages, 3 fr. 50 c.

Annonces Judiciaires.

COUR IMPÉRIALE D'AGEN

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE CAHORS

JUGEMENT

d'expropriation pour cause d'utilité publique.

NAPOLEON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale,

Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

La première Chambre du Tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du quinze juin mil huit cent soixante-huit. En audience publique tenue par Messieurs : Bardenne, président, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion-d'Honneur, Izarn, Gailhard, Dupré, juges.

Dupré, substitut de Monsieur le Procureur impérial, et Fournié, commis-greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du Lot, demeurant à Cahors, agissant pour et au nom de l'Administration des chemins vicinaux, demandeur d'une part Monsieur le Procureur impérial.

Et de Bousquet Pierre gendre Froment, Valat Jean Baptiste, et Joseph Valat, père et fils, marchands, tous domiciliés de la commune de Montcuq, défendeurs d'autre part.

Monsieur Dupré, substitut de Monsieur le Procureur impérial, a dit : qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du dix juin courant par laquelle ce Magistrat l'invite à provoquer de la part du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique, de divers terrains que les sieurs Bousquet et Valat père et fils ont à céder à l'Administration pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 28, de Lohmie à Villefranche, lesquels ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, il requiert que les terrains que les sieurs Bousquet et Valat refusent de céder à l'Administration pour les causes ci-dessus énoncées soient expropriés; qu'il soit nommé un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au Magistrat directeur du jury, et qu'il en soit nommé un autre pour le remplacer au besoin.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du quinze juillet mil huit cent soixante-sept, approuvé par Monsieur le Ministre de l'intérieur le vingt-quatre juillet suivant, que les terrains que lesdits Bousquet et Valat père et fils ont à céder à l'Administration pour la construction du chemin vicinal dont s'agit sont déclarés cessibles pour cause d'utilité publique.

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées, que dès lors il y a lieu de prononcer l'expropriation contre lesdits sieurs Bousquet et Valat père et fils, qui ont refusé les offres qui leur ont été faites par l'Administration pour les terrains qu'ils ont à céder.

Par ces motifs le Tribunal disant droites dices et réquisitions de Monsieur Dupré, substitut de Monsieur le Procureur impérial, prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique : 1° de huit ares de terre portée au numéro 163 du plan cadastral, section L, qui sont la propriété de Bousquet Pierre, gendre Froment; — 2° de six ares quatre-vingts centiares de pré porté au numéro 468, section L, qui sont la propriété des sieurs Jean Baptiste, et Joseph Valat, père et fils, lesquelles contenance sont nécessaires pour la construction du chemin vicinal d'intérêt commun n° 28, de Lohmie à Villefranche. Nomme Monsieur Izarn, juge pour présider et surveiller les

opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement nommé et Monsieur Gailhard, juge, pour le remplacer au besoin.

Signés : Bardenne, président, et Fournié, commis greffier.

Enregistré et visé pour timbre gratis à Cahors, le quatre juillet mil huit cent soixante-huit, folio 121, case 7.

Signé : Gisbert.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution à nos procureurs généraux et à nos procureurs près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main à tous commandants et officiers de la force publique, d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

Envoi de quoi, le présent jugement a été signé par le président et par le greffier.

Expédié à Cahors, le quatre juillet mil huit cent soixante-huit.

Le Greffier en chef, ROQUES aîné.

ARRONDISSEMENT DE COURDON.

Etude de M^e Maturé avoué.

La vente des biens dépendant de la succession de Marianne Delpuch, veuve Massias, aura lieu le 4 août 1868, à 9 heures du matin, au Tribunal de Courdon. Mises à prix : 1^{er} lot, 300 fr., 2^e lot, 200 fr.

Les créanciers de la faillite Jacques Claret, marchand de bœufs à Salviac, sont invités à se présenter au tribunal de commerce de Souillac, le 25 juillet, à 9 heures du matin.

Etude de M^e Lagranville, avoué.

D'un exploit de Baldy, huissier à Labastide-Murat, il appert que Marie Faurie a formé contre son mari Jean Sindou, sa demande en séparation de biens.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 2 juillet.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Bétille, avoué à Figeac.

Le 31 juillet prochain, à huit heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu la vente des immeubles saisis à Antoine Delpieux, cordonnier à Figeac. Mises à prix : 400 fr.

La vérification des créances de la faillite de Jean Arlebosse aura lieu, au tribunal de Figeac, le 22 juillet.

(Extrait du *Mémorial de Figeac*, du 2 juillet.)

Etude de M^e Louis Bousquet-Ponté, avoué.

L'adjudication aux enchères des immeubles saisis à l'encontre de Guillaume Fricou, cultivateur, domicilié à La Roque, aura lieu le 7 août 1868, à huit heures du matin, au tribunal de Figeac. Mises à prix : 1^{er} lot, 5 fr.; 2^e lot, 50 fr.; 3^e lot, 30 fr.

Etude de M^e Etienne Vival, avoué.

D'un exploit de Cavarroc, en date du 1^{er} juillet courant, il résulte que dame Clarisse Descamps a formé contre son mari, J.-P. Lacam, sa demande en séparation de biens.

(Extrait de l'*Echo du Quercy*, du 4 juillet.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison **CAVIOLE**, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS



A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de **JEAN-VINCENT BULLY** jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de **JEAN-VINCENT BULLY** serait précédé des mots *dit de*, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne **Au Temple de Flore**, — LE BOUTCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE **J.-V. BULLY** sur le cachet en cire noire, — la **contre étiquette** fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur **TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie **TRICARD**, aux Terres, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui *Poste aux chevaux, Galerie Audourey*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

PHOSPHATE DE FER

De **LERAS**, pharmacien, docteur ès-sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux eunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — *Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.*

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin **LACASSAGNE**, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Une coupe de gros bois de chêne, pour traverses de chemin de fer. S'adresser à Monsieur de Belmont, au château de Belmont, canton de Lalbenque.

Ce bois est situé à 25 kilomètres de Cahors. — Exploitation très facile.

Trois mois 47 fr. **LE TEMPS** Six mois 54 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: **A. NEEFFTZER**

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

Le propriétaire-gérant : **A. LAYTON.**

CABINET D'AFFAIRES

DIRIGÉ PAR

M. PERCHAIN, père

AVOCAT CONSULTANT, ANCIEN MAGISTRAT, Rue Feydel.

CONTENTIEUX,

Arbitrages, Transactions, Expertises.

CONSULTATIONS,

Mémoires, Défenses, Rapports sur toute espèce d'affaires.

PLAIDOIERIES,

Devant le Conseil de Préfecture, le Tribunal de Commerce, les Justices de Paix.

PURGES D'HYPOTHÈQUES LÉGALES,

Inscriptions et Transcriptions, Ordres et Contributions amiables.

RECHERCHES,

Renseignements, Actes sous seing privé.

RECOURS ET CESSION

De créances litigieuses, Convocations de créanciers, Concordats, Contrats d'union.

COMPTES ET LIQUIDATIONS,

de Successions, de Faillites, de Sociétés.

ACQUISITIONS ET VENTES,

de Propriétés, de Fonds de Commerce, etc., etc., etc.

REPLACEMENTS

MILITAIRES

Effectués par le sieur Linas, et C^e, agents d'affaires.

Toute garantie sera donnée aux Pères de famille. Il sera accordé au délai pour le paiement.

Le bureau est à Cahors, en face la Halle au blé, maison Pelet, rue Impériale.



YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la *Veuve Farnier* de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature :

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBONAT; à Puy-Lévy, DELBREL; à Gagnac, LAFON-BESSIERE, etc.

à Gagnac, LAFON-BESSIERE, etc.